

# Règlement intérieur

## Châtel Handball Club



<http://chatelhandballclub-14.clubeo.com/>

**Edition Novembre 2016**

### **1- Objectifs du club**

- Le CHC est un club mixte et convivial qui vise le plus haut niveau possible
- Il mettra en place des filières complètes masculines et féminines
- Au niveau des jeunes, jusqu'en moins de 15 ans, la priorité est l'apprentissage individuel, c'est-à-dire la formation
- Au-delà, l'apprentissage tant individuel que collectif se poursuit au travers d'une structure plus élaborée, plus axée sur la compétition,
- Les licenciés d'une tranche d'âge doivent s'entraîner et jouer ensemble, les sur classements seront exceptionnels et étudiés au cas par cas

### **2- Entraîneurs**

- Le Conseil d'Administration confie chaque groupe à un ou plusieurs entraîneurs qui en ont la responsabilité
- Le rôle d'un entraîneur est :
  - D'assurer les entraînements.
  - De suivre les matchs de son groupe en veillant à la feuille de match.
  - De faire circuler les informations (jusqu'en moins de 18 par écrit).
  - De parfaire sa formation (si besoin).
  - De veiller au matériel qui lui est confié.
  - D'assurer le bon déroulement des déplacements de son groupe (un adulte supplémentaire en cas de déplacement extérieur), ils doivent être secondés dans leur tâche par un accompagnateur ( parent de joueur ou joueur).
  - D'être responsable du badge d'ouverture qui lui a été confié, de le mettre à jour quand nécessaire et de veiller à la fermeture du gymnase à son départ.
  - De veiller à l'extinction des lumières, au rangement et à la propreté du gymnase.

### **3- Recrutement des licenciés**

- Il se fait selon les années de naissance
- Aucune restriction n'est appliquée sauf en cas de sureffectif
- Dans ce dernier cas, la priorité est donnée aux Châtel-Guyonnais

## **4- Licences, dossier d'inscription, tarifs**

- La licence joueur permet d'assister aux entraînements et de participer aux rencontres organisées par la Fédération Française de Handball, la Ligue Régionale, le Comité Départemental ou le Club. Elle comprend également une assurance de base obligatoire contre toute blessure contractée dans l'activité.
- Elle est donc obligatoire pour tous les adhérents
- Le prix est fixé par le Conseil d'Administration pour la saison à venir avant l'Assemblée Générale
- Le prix varie selon la catégorie d'âge ; il n'y a pas de tarif « extérieur » ; le club peut consentir une réduction de tarif pour ceux qui s'inscrivent avant le 31 août pour la saison à venir.
- En cas d'arrivée au club, elle ne peut être exigée immédiatement, il y a possibilité de faire un essai (un ou deux entraînements).
- Les adhérents participant à l'animation du Club (entraîneurs, membres du bureau, accompagnateurs) peuvent bénéficier d'une licence dirigeant payée par le Club. Si ces mêmes adhérents sont également joueurs, ils bénéficieront d'une réduction égale au montant d'une licence dirigeant (prix fixé par la Ligue).  
Une réduction de 10 euros est appliquée à partir du 2<sup>e</sup> membre de la même famille (sauf loisirs).

## **5- Entraînements**

- Les entraînements se déroulent au gymnase de Châtel-Guyon (sauf en cas d'entente avec un autre club).
- Chaque groupe se voit attribuer un ou plusieurs créneaux horaires d'entraînement, leur nombre varie en fonction de la catégorie d'âge et/ou du niveau d'engagement dans une compétition.
- Le planning d'occupation du gymnase de la saison suivante est validé à chaque fin de saison par la Commission Technique, puis par le Conseil d'Administration.
- Les joueurs doivent être assidus (toute absence doit être signalée) et ponctuels aux entraînements et de s'y comporter avec application et discipline. Ils doivent toujours arriver avec des chaussures propres. A la fin de l'entraînement, l'équipe rangera les différents matériels utilisés et laissera la salle et les vestiaires propres.

## **6- Matches**

- Les rencontres à domicile se déroulent au gymnase de Châtel-Guyon.
- Les horaires des matchs sont définis au mieux par le responsable GESTHAND du club.
- Les joueurs sont convoqués par l'entraîneur.
- Le planning est fait de sorte que chaque équipe dispose d'un temps d'échauffement.
- Les matchs doivent impérativement commencer à l'heure indiquée sur la conclusion de match.
- Pour les matchs à l'extérieur, les véhicules personnels (coach ou parents) sont utilisés. Les conducteurs doivent être assurés et irréprochables sur leur conduite ; ils sont responsables des personnes dans la voiture.
- Les jeunes en conduite accompagnée ne sont pas autorisés à véhiculer des joueurs mineurs.

## **7- Matériel**

- Chaque adhérent est responsable du matériel collectif qui lui est prêté (maillots, ballons, chasubles, plots, vestiaires, gymnase, etc)
- Toute dégradation volontaire relève de sa propre responsabilité
- Il convient donc d'y veiller soigneusement et de le ranger correctement dans le local prévu à cet effet.
- L'accès à ce local est réservé aux entraîneurs ou personnes mandatées par eux.
- Pour les matchs, le club fournit un maillot de match, le reste de l'équipement reste à sa charge. Les maillots d'une équipe sont pris en charge à l'issue de chaque match par un joueur afin de procéder à leur lavage.
- Le CHC se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration du matériel si l'un des adhérents utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du handball.
- L'usage de la colle devra faire l'objet d'une attention particulière, afin de ne pas dégrader les équipements sportifs laissés à disposition.

## **8- Discipline**

- Les joueurs doivent être assidus aux entraînements ainsi qu'aux matchs lorsqu'ils sont convoqués.
- Ils doivent se comporter sportivement, sur et hors du terrain, respecter les partenaires, entraîneurs, adversaires, arbitres et supporters.
- En cas de manquement à ces règles, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club.
- Si un adhérent se voit infliger un carton rouge, motivé par une voie de fait ou une insulte à arbitre, les sanctions sportives et financières qui lui seront infligées par la Commission de discipline de la Fédération ou de la Ligue ou du Comité seront entièrement à sa charge. Son cas sera également examiné par le bureau ou le Conseil d'Administration.
- En cas de non remboursement au club de l'amende qui pourrait lui être infligée, la licence sera suspendue, non renouvelée et tout transfert sera bloqué jusqu'à régularisation.
- **A l'attention des adhérents mineurs :** Les personnes déposant les adhérents mineurs pour le match et l'entraînement doivent s'assurer qu'un responsable de l'association est bien présent. Dans le cas contraire, elles doivent attendre son arrivée avant de repartir. A la fin des entraînements et matchs, les parents doivent venir chercher leurs enfants dans la salle, en présence de leur entraîneur.  
Toute consommation de substance illicite (alcool, drogue) est interdite dans l'enceinte du gymnase.

## **9- Communication**

- Des photos d'entraînements, matchs ou tournois seront utilisées dans un but de communication pour le développement et l'information de notre discipline sportive.  
Tout adhérent autorise le CHC à diffuser des images de la pratique du handball sur le site du club : [chatelhandballclub-14.clubeo.com](http://chatelhandballclub-14.clubeo.com)

## **10- Stages du comité**

- Des joueurs et des jeunes arbitres sélectionnés par le Comité départemental peuvent être amenés à suivre des stages pendant les vacances scolaires. Ces stages, qui seront facturés au Club par le Comité, seront payés 50% par le club et 50% par la famille.

## **11- Mutations**

- En cas de mutation, le joueur qui arrive sur le club de Châtel s'engage, par écrit, à rester minimum deux ans ; dans le cas contraire, le club lui facturera la moitié du montant de la mutation facturée par la Ligue au club.

## **12- Obligations en matière d'arbitrage, de tenue de la table de marque et de soutien logistique**

- Chaque joueur doit au cours de la saison sportive tenir la table de marque au moins une fois sur un match à domicile pour une équipe dans une tranche d'âge inférieure à la sienne ou d'une équipe de la même tranche d'âge. Toute absence doit être signalée au moins 24h à l'avance.
- Chaque entraîneur s'engage à nommer un binôme pour la tenue de la table de marque.
- Chaque entraîneur essaie (sur la base du volontariat si possible) de recruter des binômes d'arbitres. Les arbitres sont désignés sur des matches à domicile, par la personne responsable de la désignation d'arbitres du club. Les arbitres doivent répondre au plus vite à ces désignations.

## **13- Manifestations festives**

- Le club organise des manifestations festives occasionnelles (loto, vide grenier, tournoi de pétanque, ....) ; ces manifestations sont décidées en Conseil d'Administration ; elles font appel aux bénévoles du club (adhérents, parents, etc...)